



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 47

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2019.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 48

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL EN 2019	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2019	4
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2019	5
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	5
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2019	5
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS AU COURS DE 2019	5
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2019	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	7
3.1 DICASTÈRE DE SERGE SCHMIDT	7
3.1.1 Administration générale	7
3.1.2 Personnel communal	9
3.1.3 Naturalisations	10
3.1.4 Affaires sociales	11
3.1.5 Affaires militaires	11
3.1.6 Relations extérieures et communications	11
3.1.5 Commissions et associations intercommunales	11
3.2 DICASTÈRE DE GUY VAN GELDER	13
3.2.1 Eclairages et routes	13
3.2.2 Espaces verts	13
3.2.3 Port	13
3.2.4 Transports	14
3.2.5 Police et taxes de séjours	14
3.2.6 Cimetière et Columbarium	15
3.2.7 Tourisme	15
3.2.8 Informatique et téléphonie	15
3.2.9 Commissions et associations intercommunales	15
3.3 DICASTÈRE DE NATHAN FINKELSTEIN	15
3.3.1 Gestion des déchets	15
3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées	17
3.3.3 Aménagement du territoire	17
3.3.4 Police des constructions	18
3.3.5 Cadastre et SIT	18
3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)	18
3.3.7 Protection civile	18
3.3.8 Agriculture / Environnement	18
3.3.9 Concept énergétique	18
3.3.10 Développement durable	18
3.3.11 Cours d'eau	18
3.3.12 Zone lacustre	19
3.3.13 Commissions et associations intercommunales	19
3.4 DICASTÈRE DE NINON PULVER PICCOT	19
3.4.1 Ecoles	19
3.4.2 Sports	22
3.4.3 Affaires culturelles	22
3.4.4 Commissions et associations intercommunales	22
3.5 DICASTÈRE DE DENISE RUDAZ	23
3.5.1 Finances	23
3.5.2 Comptabilité générale	23
3.5.3 Domaines et bâtiments	24
3.5.4 Commissions et associations intercommunales	25
3.6 ZONE LACUSTRE – MM. VAN GELDER ET FINKELSTEIN	25
3.6.1 Révision de notre Plan d'affectation des rives du lac (PARives)	25
3.6.2 Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry	26
3.6.3 Forme et caractéristiques techniques du Port du Torry	26
4. DECISION	27

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal en 2019

1	Blanchard Philippe		21	Lemme Dominique	
2	Bolay Eric		22	Levy Johanna	
3	Boquillon Xavier		23	Levy Daniel	
4	Boundé Tomfeun Eric		24	Lüthi Marc	
5	Caillet Gilbert		25	Martinez Castro Maria del Rosario	
6.	Carollo Francesco		26	Mir Arcadio	
7	Chatton Claude		27	Monney Jill	
8	Collé Bernard		28	Monney Caitlin	
9	Dassio Sylvianne		29	Nassisi Fabrizio	
10	Druon Florence		30	Neumann Catherine	
11	Egger Elfriede		31	Polydor Marc	
12	Favarger Schmidt Marie-Noëlle		32	Qaqaya Hassan	
13	Fonta Jean-Pierre		33	Reynisdottir Kristin	
14	Gerig Françoise	Jusqu'au 01.10.2019	34	Semoroz Olivier	Dès le 17.06.2019
15	Geoffrey Bourné Chantal	Jusqu'au 01.08.2019	35	Semoroz Pierre-Adrien	
16	Guex Marie Danièle		36	Stettler François	
17	Heinzelmann Natascha		37	Studer Hugo	
18	Jacquinod Jean Louis		38	van Gelder Michèle	
19	Kaltenrieder Jean-Pierre	Jusqu'au 22.02.2019	39	Weil Arnaud	
20	Keller Jean-Marc		40	Wermuth Keyaerts Nicole	

Bureau du Conseil communal

Caillet Gilbert, Président

Chatton Claude, 1^{er} Vice-président

Jacquinod Jean Louis, 2^{ème} Vice-président

Gerig Françoise, Scrutatrice jusqu'au 30.06.2019

Dassio Sylvianne, Scrutatrice-dès le 01.07.2019

Egger Elfriede, Scrutatrice

Monney Jill, Scrutatrice-suppléante jusqu'au 30.06.2019

Dassio Sylvianne, Scrutatrice-suppléante jusqu'au 30.06.2020

Reynisdottir Kristin, Scrutatrice suppléante dès le 01.07.2019

Martinez Castro Maria del Rosario, Scrutatrice suppléante dès le 01.07.2019

Secrétaire

Ramseyer Liselotte

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal en 2019

Commission de Gestion

Bolay Eric (Président)
Jacquinod Jean Louis
Polydor Marc
Semoroz Pierre-Adrien
Studer Hugo

Commission d'Urbanisme

Blanchard Philippe
Boquillon Xavier
Dassio Sylvianne (Présidente)
Jacquinod Jean Louis
Monney Caitlin

Commission de Zone lacustre

Keller Jean-Marc (Président)
Lemme Dominique
Levy Daniel
Polydor Marc
Reynisdottir Kristin

Commission AD HOC étude projet rév partielle statuts ORPC district Nyon

Monney Jill
Nassisi Fabrice (Président/Rapporteur)
Semoroz Pierre-Adrien

Commission de Recours

Gerig Françoise (jusqu'au 01.10.2019)
Guex Marie-Danièle
Jacquinod Jean-Louis (Président)
Polydor Marc (dès le 01.10.2019)

Commission AD HOC Projet d'entente intercommunale pour le port du Torry

Carollo Francesco
Jacquinod Jean Louis
Keller Jean-Marc (Président / Rapporteur)

Commission pour le Développement durable

Carollo Francesco
Polydor Marc
Reynisdottir Kristin (Présidente/Rapporteur)

Commission des Finances

Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Keller Jean-Marc
Mir Arcadio (Président/Rapporteur)
Wermuth Keyaerts Nicole

Commission Culturelle

Druon Florence
Egger Elfriede
Heinzelmann Natacha
Nassisi Fabrice (Président) dès octobre

Commission rév. des Statuts de l'ASCOT

Mir Arcadio (Président)
Guex Marie-Danièle
Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Levy Johanna
Gerig Françoise

Commission Concept Energique

Carollo Francesco (Rapporteur)
Collé Bernard (Président)
Levy Daniel
Neumann Catherine
Reynisdottir Kristin

Commission AD HOC rev statuts Conseil régional

Weil Arnaud (Président/Rapporteur)
Geoffroy Bourné Chantal
Monney Jill

Commission Ad Hoc pour étudier La reconduction du DISREN

Favarger Schmidt Marie-Noëlle (Présidente/Rapporteur)
Nassisi Fabrice
Weil Arnaud

1.3 Délégations du Conseil communal en 2019

Délégués aux SITSE	Délégués à l'ASCOT
Chatton Claude	Guex Marie Danièle
Levy Daniel	Heinzelmann Natascha
Mir Arcadio	Levy Johanna
Neumann Catherine	van Gelder Michèle
Boquillon Xavier (suppléant)	Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)
Reynisdottir Kristin (suppléante)	Favarger Schmidt Marie-Noëlle (suppléante)
Délégués au Conseil Régional	Délégués à l'AJET
Weil Arnaud	Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)	Guex Marie Danièle
	Lemme Dominique
	Blanchard Philippe (suppléant)
	Neumann Catherine (suppléante)

1.4 Séances du Conseil communal

Durant l'année 2019, le Conseil communal s'est réuni 4 fois en séance, le lundi 17 juin 2019, le lundi 30 septembre 2019, le lundi 4 novembre 2019 et le mardi 17 décembre 2019.

La sortie du Conseil communal a eu lieu le 21 juillet 2019.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2019

N°	Objet	Décision
33	Rapport de gestion de l'année 2018	Accepté à l'unanimité le 17 juin 2019
34	Comptes communaux 2018	Accepté à l'unanimité le 17 juin 2019
35	Demande de crédit de 1'680'120.00 CHF/TTC pour la construction d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) sur la parcelle 126	Accepté à la majorité le 17 juin 2019
36	Demande de crédit de 197'000 CHF/TTC pour la rénovation de l'auberge communale – Au Lion d'Or	Accepté à la majorité le 17 juin 2019
37	Arrêté d'imposition 2020	Accepté à la majorité 30 septembre 2019
38	Demande d'emprunter un montant de 2.5 millions maximum	Accepté à l'unanimité le 30 septembre 2019
39	Création d'une entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry	Accepté à la majorité 30 septembre 2019
40	Taxe d'épuration pour 2019	Accepté à l'unanimité le 4 novembre 2019
41	Budget 2020	Accepté à l'unanimité le 17 décembre 2019

1.6 Résultats des différents scrutins au cours de 2019

Votation fédérale du 19 mai 2019 :

Inscrits : 777

1. Réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Participation totale : 57.53 %

Oui : 396

Non : 42

2. Directive de l'UE sur les armes

Participation totale : 57.40 %

Oui : 352

Non : 86

Votation fédérale du 10 février 2019 :**Inscrits : 786**

1. « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»

Participation totale : 53.44%

Oui : 133**Non : 285****Election cantonale du 17 mars 2019 :****Inscrits : 789**1. Election du Conseil d'Etat (1^{er} tour)

Participation totale : 36.50 %

288 bulletins rentrés**Election fédérale au Conseil des Etats du 20 octobre 2019 :****Inscrits : 780**1. Election fédérale au Conseil des Etats (1^{er} Tour)

Participation totale : 49.49 %

388 bulletins rentrés**Election fédérale au Conseil des Etats du 10 novembre 2019 :****Inscrits : 775**1. Election fédérale au Conseil des Etats (2^{ème} Tour)

Participation totale : 42.19 %

327 bulletins rentrés

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité en 2019

Répartition des dicastères**Municipal****Dicastères****Associations intercommunales****Serge Schmidt**

Syndic

Administration générale

Personnel communal

Naturalisations

Affaires sociales

Affaires militaires

Relations extérieures et
communications

Gestion de la salle communale

Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte

Membre : Ass. Syndics du district

Président : Commission culturelle de Terre Sainte

Représentant des actions : ARSCO SA

Délégué : Conseil intercommunal Région de
Nyon**Guy van Gelder**

Municipal

Vice-syndic

Depuis le 1^{er} juillet

Routes et éclairages publics

Espaces verts

Port, rive et camping

Police et sécurité

Informatique

Tourisme

Transports

Cimetière et Colombarium

Délégué : Nyon Région Tourisme

Membre : Commission Police et Sécurité de TS

Nathan Finkelstein

Municipal

Gestion des déchets

Aménagement du territoire

Développement durable
(concept énergétique)

Agriculture et environnement

Cours d'eau

Membre : Comité de direction SITSE

Délégué : SADEC SA

Délégué : Compostière TS

Délégué : STEP Mies-Tannay

Délégué : SDISTS

Protection civile
Constructions

Délégué : ORPC (protection civile)
Membre : CIAT Terre Sainte
Délégué : AdCV
Délégué : STI – Service technique intercommunal

Ninon Pulver Piccot Municipale	Ecoles Sports et Jeunesse Affaires culturelles	Délégué : Tennis Club Mies Tannay Délégué : Clinique dentaire Délégué : Conseil intercommunal ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Denise Rudaz Municipale Vice-syndique Jusqu'au 30 juin	Finances Impôts et taxes Bâtiments communaux et gérance	Délégué : Conseil intercommunal ASCOT Délégué : Conseil intercommunal SITSE Délégué : Conseil intercommunal AJET Délégué : Régie des Eglises

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2019, la Municipalité s'est réunie 42 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 30 à 3 h.

2.3 Commissions municipales

Commission des naturalisations

Serge Schmidt (repr. de la Municipalité)
Eric Bouende Tomfeun
Florence Druon
Elfriede Egger
Caitlin Monney

Commission de salubrité (commission obligatoire)

Dr. Anne Ehle
Thierry Genoud (STI)
Nathan Finkelstein

3. GESTION COMMUNALE

3.1 Dicastère de Serge Schmidt

3.1.1 Administration générale

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, le Syndic dirige et assiste le personnel, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, dans l'accomplissement de son travail dans les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Traitement des appels téléphoniques
- Rédaction des procès-verbaux de diverses séances
- Tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle des habitants et du bureau des étrangers
- Tenue de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques

- Suivi des dossiers de naturalisation
- Gestion des registres des entreprises, des citernes et des chiens
- Gestion administrative du port et du parking Bénuyer ainsi que des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Gestion des locations de la salle communale et suivi de l'organisation de manifestations communales
- Gestion des cartes journalières CFF
- Gestion du site Internet et soutien à la réalisation du Tannayroli

Par ailleurs, le Syndic préside les séances de Municipalité. Il surveille et contrôle toutes les branches de l'administration. Il est également en charge des relations extérieures et de la communication.

Visite annuelle de la préfecture

Pour cette année 2019, c'est Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz qui a procédé à Tannay le 14 novembre à la traditionnelle visite annuelle au cours de laquelle il a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Il a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président et la Secrétaire du Conseil communal.

Monsieur le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillent notre Municipalité et notre administration.

Contrôle des habitants

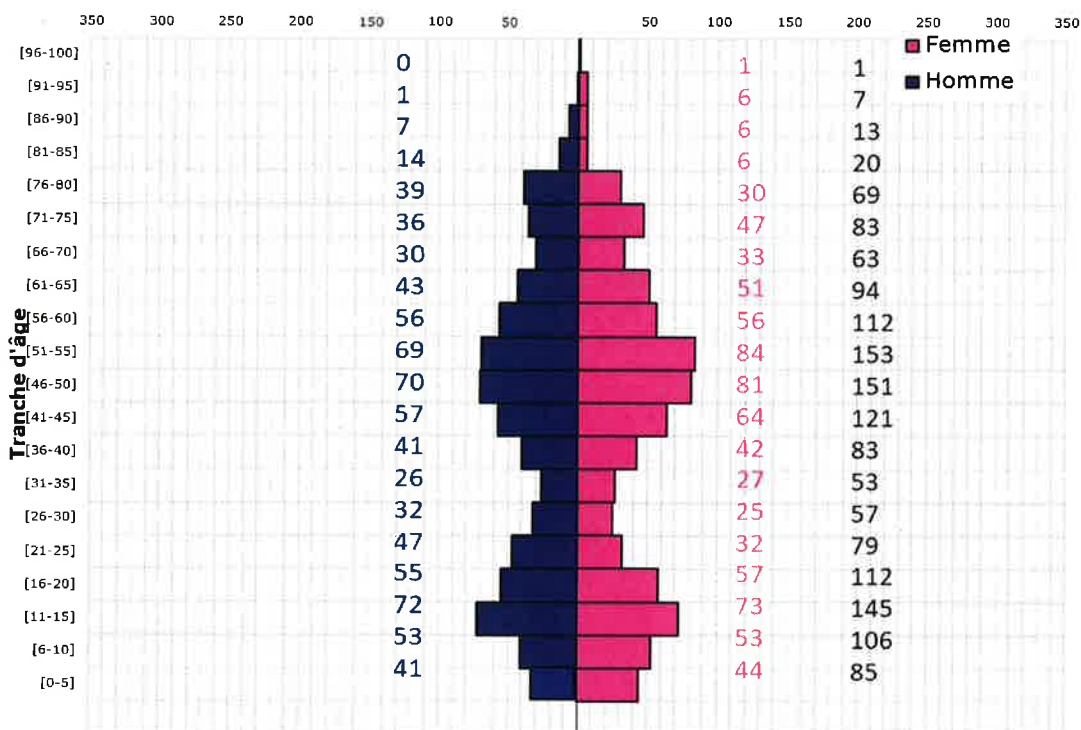
En 2019, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- 51 cartes d'identité,
- 192 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers,
- 822 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.
- Quelques statistiques :

	Suisses	Etrangers	Total
Population au 31.12.2018	905	692	1597
Arrivées 2019	67	105	172
Départs 2019	80	82	162
Naissances 2019	6	3	9
Décès 2019	6	3	9
Population au 31.12.2019	892	715	1607

Pyramides des âges

Nombre d'habitant



Gestion de la salle communale

Durant l'année 2019, notre grande salle a été occupée à 55 reprises, dont 18 fois pour des événements privés dont la location a rapporté 9'990.00 CHF.

Elle a par ailleurs été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte (comme la loi sur les écoles de musique nous en fait l'obligation) ainsi qu'à diverses associations (l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE, les camps de sport d'été, etc.)

3.1.2 Personnel communal

Le personnel communal suivant œuvrait au sein de notre Commune pendant l'année 2019 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité : 100 %	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, registre civique (rôle des électeurs) et votations, gestion des routes, classement, police des constructions, registre des bâtiments, informatique et soutien du secrétariat du Conseil communal, téléphone.
Secrétaire municipale adjointe	
Sékolène Brouet Taux d'activité : 90 %	Gestion des bâtiments communaux avec la Régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, abattages d'arbres, registre des citernes, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions et tableau de répartition des responsabilités.
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 75 %	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances personnel, gestion des comptes liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées, statistiques et analyses.

Boursière adjointe	
Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, taxes forfaitaires sur les déchets, encaissements débiteurs, factures fournisseurs, gestion de la caisse, cartes CFF, site Internet, Tannayroli, et gestion des contentieux (factures).
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, clés, registre commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetière et décès, objets trouvés et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Carlos Pereira Taux d'activité : 100 % Jusqu'au 31.10.2019 Brwa Zrary Taux d'activité : 100 % Depuis le 01.11.2019	Routes, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du Centre du Village.
Marc Randin Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du Château.
Yves Deferne Taux d'activité : 100 %	Routes, port et conciergerie du bâtiment de l'école.

Service de nettoyage

Suzanne Yapa 647 heures durant 2019, en moyenne par semaine environ 12 heures.	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
--	---

Mandataires indépendants

Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.
---	---

3.1.3 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une Commission composée de 4 membres du Conseil communal et présidée par le Syndic reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette Commission conjointe de naturalisation s'est réunie à 6 reprises en 2019 pour des entretiens de demande de naturalisation ordinaire avec 23 candidats.

23 dossiers ont été transmis à la Municipalité avec préavis favorable et envoyés au Canton.

9 demandes de naturalisation dite « facilitée » ont été présentées en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ces dossiers. Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont abouti, soit 17 demandes de naturalisation ordinaire.

3.1.4 Affaires sociales

Sortie des aînés

Le 12 septembre, par une belle journée ensoleillée, 84 personnes ont pris part à la sortie des aînés organisée par la Municipalité. A cette occasion, les participants ont mis le cap sur Bienne, avec une visite guidée des vieux quartiers de la cité suivi d'une belle traversée jusqu'à l'Île St-Pierre pour le déjeuner. La journée s'est terminée par la visite du musée de la vigne à Ligerz.

3.1.5 Affaires militaires

Rien à signaler

3.1.6 Relations extérieures et communications

Le Syndic représente la commune au sein de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'Assemblée des Syndics du district, de la Région de Nyon et de diverses associations intercommunales (voir ci-dessous). Il a également été appelé à répondre à plusieurs reprises aux sollicitations des journalistes de la Côte (Auberge au Lion d'Or, Rives publiques et recours rejeté).

3.1.5 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée à cinq reprises, durant cette année (la séance qui se tient à chaque fois, en principe, dans une commune différente est présidée par le Syndic du lieu où elle se tient).

C'est ainsi qu'en 2019 les Syndics se sont réunis le 19 février à Tannay, le 10 avril à Bogis-Bossey, le 12 juin à Coppet, le 18 septembre à Chavannes-des-Bois et le 20 novembre à Chavannes-de-Bogis.

Le but de ces rencontres est de partager les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte.

Lors de ces séances, les thèmes suivants ont été notamment abordés :

- Le Théâtre de Terre Sainte
- La gestion du site terresainte.ch
- Les relations transfrontalières et le projet d'usine d'embouteillage à Divonne, en présence du Maire de Divonne-les-bains
- Le pot commun
- Les projets d'installation d'antennes 5G
- L'éventuelle perception par les communes de leur propre impôt communal
- La péréquation
- La desserte du Centre Manor
- La tarification du Léman express
- La réglementation sur les drones
- L'éventuelle nouvelle sortie autoroutière Versoix/Ecogia

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district se sont réunis en assemblée à 3 reprises durant cette année 2019 : le 28 mars à l'Agroscope de Changins, le 12 septembre à St.-George et le 28 novembre à Trélex.

Durant ces séances, divers sujets d'intérêt commun ont été évoqués, dont en autres :

- La péréquation financière
- La loi sur les écoles de musique
- La gestion des zones d'activités
- L'insertion professionnelle
- La gestion et l'aménagement en économie alpestre

Commission culturelle de Terre Sainte

Votre Syndic préside la Commission culturelle de Terre Sainte, laquelle s'est donné pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentés à nos 8 communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2019, la Commission s'est réunie à Tannay les 20 février, 8 mai et 25 septembre.

Elle a ainsi accordé, notamment, son soutien financier aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les Concerts « Musique à l'Eglise » à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, la Guinguette d'automne à Mies, les Rencontres de Coppet.

Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon (ex Conseil Régional)

Le Syndic et/ou le Délégué du Conseil communal ont participé à 4 reprises en 2019 aux séances du Conseil intercommunal de Région de Nyon qui se sont tenues le 21 février à Dully, le 2 mai à Trélex, le 29 septembre à Genolier et le 11 décembre à Coppet.

Vous trouvez en annexe le rapport annuel 2019.

Représentant des actions ARSCO SA

Le Syndic représente sa commune comme actionnaire au sein d'ARSCO SA alors que la Municipale en charge des écoles, Mme Ninon Pulver Piccot en est avec ses collègues des autres communes de Terre Sainte l'une des administratrices.

L'activité de la société a été importante et diversifiée en 2019 (voir à ce propos le rapport de Mme Pulver Piccot) et l'Assemblée des actionnaires a pu constater que les comptes avaient bien été maîtrisés par rapport au budget.

3.2 Dicastère de Guy van Gelder

3.2.1 Eclairages et routes

Route Suisse (RC1)

Les travaux pour la requalification de la route Suisse (RC1) allant de Mies à Founex en passant par Tannay et Coppet, qui avaient démarré le 12 mars 2018, se sont poursuivis durant toute l'année 2019. Sur Tannay, la section de route entre le giratoire Duvillard et l'entrée de Coppet a entièrement été refaite ainsi que les trottoirs et pistes cyclables de part et d'autre de la route. Les revêtements finaux seront posés durant l'été 2020. Les deux giratoires sur le territoire de Tannay ont été aménagés avec une décoration végétale différente. Sept cyprès de différentes tailles ont été plantés sur le giratoire Duvillard avec une couverture au sol de lavandes bénéficiant d'une très longue floraison. L'implantation des cyprès aura tenu compte des contraintes légales pour assurer une visibilité optimale pour les automobilistes. Sur le giratoire du Torry, ce sont cinq lilas des Indes qui ont été plantés et qui fleurissent également durant une longue période, avec au sol une couverture de graminées diverses.

La route est maintenant éclairée par des candélabres équipés de lampes LED avec une teinte chaude. Il s'agit d'un éclairage mesuré et ciblé précisément sur la route et avec une réduction de 50% de l'intensité lumineuse dès le milieu de la nuit.

Enfin, toujours concernant la route Suisse, l'alimentation en électricité des propriétés au bord du lac passait par des câbles aériens et depuis le début du chantier nous avons demandé à la Romande Energie de profiter des travaux pour les mettre en souterrain afin d'éviter de devoir creuser plus tard dans les revêtements nouvellement faits. Après de nombreux contacts avec la Romande Energie, elle a finalement accepté de faire les travaux de mise en souterrain du réseau électrique. Ce travail a été effectué et les poteaux de bois qui soutenaient les câbles ont été enlevés, ceci sans charge pour la commune ni pour les riverains.

Chemin des Vallières

En 2018 divers travaux de réaménagements de carrefours sur la route F.-L.-Duvillard ont été effectués mais le Voyer du canton n'avait pas autorisé la modification de priorité au croisement de la route F.-L.-Duvillard et du chemin des Vallières pour passer de la priorité de droite à un céder le passage. En 2019, M. van Gelder a discuté à nouveau avec le Voyer qui a finalement accepté cette demande et donc cette modification a été mise à l'enquête et publiée dans la Feuille des Avis Officiels. Le marquage adéquat a été effectué en juin 2019.

Concernant encore le chemin des Vallières, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire des propositions d'aménagement de ce chemin car nous souhaitons qu'il devienne l'accès principal à l'école et à l'UAPE qui sera construit en deça de l'école en 2020. L'objectif est de dégager le centre du village des voitures des parents qui déposent leurs enfants qui se rendent à l'école. Le projet serait d'élargir un peu le chemin qui ne fait actuellement que 4 mètres de large et rend donc le croisement de véhicules assez difficile, de prévoir un espace pour les bus scolaires, des places de parc, de prévoir une zone de dépose rapide pour les enfants et de prévoir aussi une zone de rebroussement aisée au bout du chemin. Le projet devra aussi tenir compte du plan prévu par les CFF pour 2025 de construction d'une rampe sous les voies de chemin de fer qui pourrait empiéter sur le chemin.

3.2.2 Espaces verts

Rien de spécial à signaler

3.2.3 Port

Plusieurs réparations ont été effectuées dans le port de Tannay, notamment aux chaînes qui se rompent à cause de l'usure générale des installations.

3.2.4 Transports

Le Léman Express est entré en service le 15 décembre 2019. Il s'agit d'une liaison inter-frontalière du type RER qui assure la liaison ferroviaire au quart d'heure entre Coppet et Annemasse en passant par Tannay et les autres gares du canton de Vaud ainsi que sur le canton de Genève avec des correspondances vers Evian, Annecy et Bellegarde. Cette offre de transport en commun est essentielle pour réduire la circulation automobile dans une région où les routes sont saturées et elle représente un atout majeur pour notre commune qui bénéficie ainsi d'un accès direct et fréquent à la région genevoise et frontalière.

3.2.5 Police et taxes de séjours

Stationnement dans le village

Au fil des ans la question du stationnement dans le centre du village était devenue de plus en plus problématique avec pour conséquence une disponibilité de places insuffisante. Les causes en étaient les suivantes :

- En général, plus de voitures en circulation
- Aucune limitation règlementée de stationnement
- Des règles de stationnement plus strictes dans les communes avoisinantes reportant les voitures chez nous
- Des automobilistes qui prennent nos places non limitées dans le temps pour prendre le train à la gare
- Des voitures étrangères au village qui restent plusieurs jours, puisqu'il n'y a pas de contrôle
- L'utilisation des places par le personnel travaillant sur des chantiers de construction

Il devenait urgent d'organiser le stationnement en mettant en place une politique plus restrictive et qui permette un meilleur contrôle. La Municipalité a donc pris les mesures suivantes :

- Stationnement dans le centre du village limité en général à 3h maximum entre 08h00 et 19h00 les jours ouvrables.
- Pour certaines zones (arrière de la salle communale, parking de l'ancienne déchèterie, chemin des Molards et impasse du Puits-Ballants) la Municipalité pourra octroyer des macarons pour pouvoir se stationner sans limitation de temps. Les bénéficiaires seront les habitants de Tannay disposant de peu ou pas de places de stationnement, ou encore des employés d'entreprises basées à Tannay. Les macarons ne donneront pas droit à une place prédéterminée et le nombre de places sera limité.
- Une zone bleue a été instaurée pour le parking en face de l'épicerie et des emplacements ont été réservés pour l'auberge et l'institut de beauté.
- Sur le chemin des Coulevres, le long de la gare, une durée maximum de 10h, 24h/24h et 7j/7j a été instaurée pour permettre aux personnes de prendre le train mais pas de garer leur voiture pour de longues périodes.

Ces règles ont été discutées avec l'Inspecteur cantonal de la signalisation, M. Yanef (DGMR). La publication a été faite dans la Feuille des Avis Officiels du 12 novembre 2019 et n'a pas fait l'objet de recours.

Le principe d'attribution de macarons par la Municipalité a également dû recevoir l'approbation du canton au travers de son Département des institutions et de la sécurité et par la publication des « Prescriptions Municipales sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit de la commune de Tannay » qui indique les conditions d'applications. Ce document a été formellement approuvé le 25 septembre 2019 par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et publié dans la Feuille des Avis Officiels.

L'annexe aux « Prescriptions Municipales pour le stationnement privilégié » contient les tarifs appliqués aux macarons soit 240.00 CHF par an pour les habitants de Tannay et 350.00 CHF par an pour des employés d'entreprises. Ces tarifs ont été présentés à Monsieur Prix qui les a approuvés.

Statistiques de criminalité

Tannay et les autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants. Des rencontres régulières sont organisées entre les Municipaux des communes de Terre Sainte en charge de la police avec la gendarmerie, les gardes frontières, SDS et les ASP pour faire le point sur les problèmes de sécurité en Terre Sainte. Concernant les statistiques criminelles de notre région, elles avaient montré une baisse très significative des vols par effraction à Tannay entre 2014 et 2016, passant de 63 en 2014 à 24 en 2015 et 10 en 2016. Depuis 2017 jusqu'en 2019, la situation est restée stable avec en 2019, 14 vols par effraction signalés par les statistiques de la Gendarmerie vaudoise.

3.2.6 Cimetière et Columbarium

Rien à signaler

3.2.7 Tourisme

Rien à signaler

3.2.8 Informatique et téléphonie

Rien à signaler

3.2.9 Commissions et associations intercommunales

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

La Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte a pour but d'offrir un cadre sécuritaire à l'ensemble des habitants de notre région, en s'appuyant sur le contrat de prestations signé avec la Police cantonale. Des séances régulières sont organisées réunissant les autorités municipales des communes de Terre Sainte et les différents corps de police et de sécurité (gendarmerie, gardes-frontières, police des CFF, SDS).

3.3 *Dicastère de Nathan Finkelstein*

3.3.1 Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay

Cela fait presque 4 ans que notre déchèterie intercommunale est entrée en service. Les petits problèmes initiaux sont derrière nous.

1'910 tonnes de déchets ont transité par notre déchèterie en 2019 ce qui représente une légère progression par rapport aux 1'872 tonnes en 2018.

Comme le montre le tableau ci-dessous les Tannayrolis continuent à générer sensiblement plus de déchets que la moyenne cantonale (+22%) mais la part recyclable de nos déchets était légèrement au-dessus du reste du canton (65% de nos déchets ont été recyclés).

Gestion des déchets 2019			
	Incinérables	Recyclables	Total
Tannay	174 (kg/habitant)	318 (kg/habitant)	492 (kg/habitant)
% poids	35 %	65 %	100 %
Canton de Vaud	160 (kg/habitant)	243 (kg/habitant)	403 (kg/habitant)
% poids	40 %	60%	100 %

Gestion des déchets 2018			
	Incinérables	Recyclables	Total
Tannay	175 (kg/habitant)	313 (kg/habitant)	488 (kg/habitant)
% poids	36 %	64 %	100 %
Canton de Vaud	169 (kg/habitant)	254 (kg/habitant)	423 (kg/habitant)
% poids	40 %	60%	100 %

Changement d'horaire :

Le Comité directeur de la déchèterie a remarqué une très faible fréquentation de la tranche horaire 19h00-20h00 les lundis et vendredis. De ce fait, et afin de simplifier la grille horaire, les 3 communes se sont mises d'accord pour ajuster les horaires dès le 1er janvier 2020 de la manière suivante sans modification entre l'été et l'hiver.

Heures d'ouverture		
lundi	-	14h00 - 19h00
mardi	09h00 - 12h00	14h00 - 18h00
mercredi	09h00 - 12h00	14h00 - 18h00
jeudi	09h00 - 12h00	14h00 - 18h00
vendredi	-	14h00 - 19h00
samedi	09h00 - 18h00	

Opérationnel :

Globalement notre déchèterie fonctionne très bien. Néanmoins nous rencontrons 2 problèmes récurrents. Le Comité de direction prendra des mesures en 2020 afin d'éliminer ces comportements inappropriés :

- Malgré l'interdiction inscrite dans notre règlement, certains habitants donnent leur badge d'entrée à leur jardinier professionnel pour amener leurs déchets à la déchèterie. De ce fait des jardiniers professionnels peuvent y amener des déchets d'autres clients qui n'habitent pas forcément aux communes propriétaires. Ce serait nos habitants qui subventionneraient ces personnes qui ne contribuent pas aux frais de notre déchèterie. Ce n'est pas acceptable.
- A l'entrée de la déchèterie certains utilisateurs (ayants droit ou pas) « collent » le véhicule qui les précèdent et y accèdent sans actionner leur badge à la borne. Ceci est formellement interdit car il contourne totalement le système d'accès contrôlé.

Evolution des déchets pour la commune de Tannay (tonnes)

Critère	2019	2018	2017	2016	2015	2014
	Tannay	Tannay	Tannay	Tannay	Tannay	Tannay
Taxes/coût total (CHF)	108%	91%	83%	94%	93%	90%
Taxe quantité/coût total	28%	23%	26%	29%	34%	35%
Taxe quantité/coût incinérables	59%	52%	61%	73%	76%	80%

Incinérables = ordures + encombrants ; + plastique

Coût total = incinérables + valorisables

3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées

En 2019 les SITSE ont entrepris le curage trisannuel de nos réseaux de canalisation eaux claires et eaux usées. Le coût de ces travaux d'entretien d'à peu près 68'000.00 CHF était entièrement financé par les SITSE.

Les SITSE ont profité des travaux de la requalification de la route Suisse pour évaluer/remplacer les canalisations et conduites qui se trouvent dans cette zone.

3.3.3 Aménagement du territoire

Révision de notre Plan général d'affectation (PGA)

La 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008 découle de la mise en vigueur de la 1^{ère} révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses répercussions. Ce nouveau PDCn oblige les communes à réviser les Plans d'affectation dans les cinq ans suivant l'adoption de la 4^{ème} adaptation du PDCn par le Grand Conseil (31.01.2018) pour que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus sur 15 ans.

Notre commune est surdimensionnée, c'est-à-dire qu'il y a plus de droits actuels à bâtir par rapport à la croissance d'habitants autorisée par le canton pour les prochains 15 ans. De ce fait nous devons procéder à une réduction de ces droits à bâtir.

- La première étape de la révision de notre PGA était d'établir une *Vision d'aménagement* pour notre commune. Ce document a démontré les mesures possibles de réduction des droits à bâtir tout en argumentant pourquoi ces réductions, dans la plupart des cas, n'avaient pas de sens. Le 16 juillet 2018 le Service cantonal de développement territorial a accepté notre *Vision d'aménagement*.
- La deuxième étape était de développer le Plan d'affectation (PACom) proprement dit, son Règlement (RPA) et le rapport explicatif exigé par l'art. 47 Ordonnance d'aménagement du territoire (OAT). En vue du nouveau PACom nous avons dû mandater deux bureaux d'ingénieurs pour quantifier et proposer des mesures éventuelles des dangers naturels identifiés sur la Carte cantonale des périmètres de dangers naturels.
- La troisième étape était l'examen préliminaire. Le 20 décembre 2018 le Service cantonal de développement territorial a commenté notre soumission.

Entre l'examen préliminaire et l'examen préalable, deux séances de coordination doivent avoir lieu avec les services cantonaux spécifiques.

- a) La première séance de coordination dont la thématique était le redimensionnement des droits à bâtir a eu lieu le 4 avril 2019. D'autres éléments mineurs ont été relevés notamment que les termes contenus devaient respecter la NORMAT2 récemment entrée en vigueur.
 - b) La deuxième séance de coordination dont la thématique sera Biodiversité/Espace réservé aux Eaux/Dangers naturels aura lieu le 24 janvier 2020.
- La quatrième étape est l'examen préalable cantonal (art. 37 LATC) prévu pour février 2020.

Les étapes suivantes sont :

- L'enquête publique.
- La validation par la Municipalité : tenir des séances de conciliation avec les opposants, envoyer les procès-verbaux des séances de conciliation et les déterminations des opposants au SDT et établir un préavis à l'intention du Conseil communal avec des propositions de réponse aux oppositions non retirées, préalablement soumis à la Commission d'Urbanisme.
- L'adoption du Plan par le Conseil communal qui doit aussi statuer sur les réponses motivées aux oppositions.
- L'approbation préalable du Chef du département du SDT.
- La mise en vigueur suite à la détermination des recours éventuels.

3.3.4 Police des constructions

Durant l'année 2019,

- 35 dossiers de construction ont été traités :
 - a) 22 permis de construire délivrés (enquêtes publiques et dispensés d'enquête)
 - b) 5 demandes pour des installations de panneaux solaires
 - c) 8 autorisations municipales.
- 12 permis d'habiter ont été délivrés.
- Suite aux enquêtes publiques 5 oppositions et 3 recours ont été déposés en 2019.

3.3.5 Cadastre et SIT

Rien à signaler

3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)

Les habitants de Terre Sainte sont rassurés de savoir que leur service de défense incendie intervient rapidement suite aux appels d'urgence entre autres pour les incendies, sauvetages ou inondations. Le SDIS-TS est une entente intercommunale de 8 communes. Sa gestion est assurée par la Commission intercommunale du feu composée d'un Municipal de chaque commune membre.

Tous volontaires, la soixantaine de membres du SDIS-TS sont des hommes et des femmes admis dès 18 ans. Ils exercent une activité, qu'ils soient étudiants, salariés ou indépendants, et consacrent chaque mois plusieurs heures à leur formation de sapeur-pompier et aux interventions. Les permanences sont assurées de jour comme de nuit. Le week-end, un groupe de 4-5 personnes assure tous les départs en alarme et peut être renforcé par le groupe de piquet selon les besoins. L'entretien du matériel et de la caserne fait également partie de la mission du sapeur-pompier volontaire.

En 2019 il y a eu 100 interventions (7 à Tannay) dont presque la moitié dues aux inondations. Au total, les pompiers ont consacré 1'026 heures aux interventions et à peu près 2'200 heures à la formation (cours cantonaux et formations internes).

Ce service est financé essentiellement par nos impôts et a représenté 18.38 CHF par habitant en 2019.

3.3.7 Protection civile

Rien à signaler

3.3.8 Agriculture / Environnement

Rien à signaler

3.3.9 Concept énergétique

Rien à signaler

3.3.10 Développement durable

Rien à signaler

3.3.11 Cours d'eau

L'entretien de nos cours d'eau s'est poursuivi cette année. Le Nant a été débarrassé des troncs d'arbres et divers détritiques afin d'éviter des embâcles qui pourraient provoquer des inondations.

L'étude et évaluation des dangers naturels hydrologique et géologique sur notre territoire font partie de la révision de notre Plan d'affectation communal. Selon l'analyse des zones de dangers nous devons prendre des mesures contre un danger de niveau *moyen* d'inondation qui provoquerait des embâcles au niveau des

herse à l'entrée du passage sous la route Suisse du Torry en amont de notre zone lacustre. La herse est indispensable afin d'éviter que la contraction du diamètre du conduit à la sortie de la route Suisse induise une surélévation importante du niveau à l'amont dans le voûtage puis dans le tronçon à l'air libre. Même pour la crue trentennale, le Torry sort de son lit, inondant la berge gauche en parcelle 227. Le fonctionnement de cet ouvrage est très vulnérable aux corps flottants en raison des faibles courants.

La mesure retenue est de modifier la herse et d'éliminer le conduit enterré en aval de la route Suisse en mettant le Torry à ciel ouvert depuis la route Suisse jusqu'au lac. Cette mesure permettra de protéger les objets en déficit de protection et réduire le danger à niveau de « faible ».

3.3.12 Zone lacustre

Voir paragraphe 3.6

3.3.13 Commissions et associations intercommunales

Délégué à la SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Membre à la Commission Intercommunale pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)

Délégué à la Commission intercommunale du Service Défense Incendie et Secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

Délégué à l'Association des communes du district de Nyon pour un Service Technique Intercommunal (STI)

Membre du Comité de direction (CoDir) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE)

Délégué à l'Entente Intercommunale de la Compostière de Terre Sainte (EICTS)

3.4 Dicastère de Ninon Pulver Piccot

3.4.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

L'école obligatoire concerne les élèves de 4 à 16 ans.

Selon l'article 27 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements scolaires, les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les communes prennent à leur charge les frais de fonctionnement suivants :

La construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à disposition des établissements, le mobilier et le matériel scolaire, les transports scolaires, les indemnités pour frais de repas, les devoirs surveillés et les camps, courses et voyages d'étude (art. 132 LEO).

Selon l'article 63a de la Constitution vaudoise, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire qui est régi par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). L'objectif de cette loi est d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de tendre à une offre suffisante en place d'accueil dans tout le canton et d'organiser son financement.

Selon la LAJE, les collectivités publiques, les partenaires privés, les structures d'accueil collectif et les structures de coordination d'accueil familial de jour peuvent se constituer en réseau.

Les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay) se sont constituées en un tel réseau et ce sont les associations intercommunales et entités suivantes qui prennent en charge les responsabilités décrites ci-dessus :

- L'AJET : Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte

- L'ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte
- ARSCO SA : Société immobilière
- CESCOT : Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte

En général le Municipal en charge des écoles de chaque commune du réseau de Terre Sainte fait partie de droit du Comité de direction des associations intercommunales susmentionnées et est membre du Conseil d'administration d'ARSCO SA ainsi que du CESCOT. Depuis le 1^{er} juillet 2016, votre Municipale siège dans les 4 entités susmentionnées.

L'AJET

L'AJET gère le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte.

En 2019, le réseau comportait :

- 7 unités d'accueil (UAPE), structures de 36 à 96 enfants, 468 places d'accueil offrant un accueil de 7h30 à 18h30, 38 semaines par années. 5 structures sont ouvertes le mercredi.
- 17 accueillantes en milieu familial (AMF) qui offrent 76 places d'accueil.
- 3 crèches : Les Coppalines à Coppet (60 places, agrandissement en cours), la Poussinière à Crans-près-Céligny (22 places) et les Petits Lutins à Chavannes-des-Bois (44 places).
- Le centre d'animation de vacances (CAV). Structure non subventionnée par le canton ni les communes pour les jeunes de 1 à 8P, pendant 4 semaines durant les vacances.
- Le centre de jeunes et de loisirs de Terre Sainte (CJLT - Baraka), pour les jeunes de la 7P à 11S.

En raison du manque de place, L'AJET avait signé une convention de partenariat avec la crèche privée Easy-Kids à Founex, dans laquelle 5 places sont subventionnées. Au vu de l'ouverture des deux crèches de Crans-près-Céligny et de Coppet, ce partenariat ne se justifiait plus et a été résilié. Il ne reste, en 2019, plus qu'un enfant qui termine son cursus jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.

Suite à l'engagement, en 2018, d'une nouvelle Directrice, Mme Mélanie GRAS et, en 2019, à la création d'une direction opérationnelle complète, l'Ajet s'est restructurée et a pu se remettre entièrement des difficultés qu'elle a connu les années précédentes.

Au 31 décembre 2019, l'AJET employait environ 130 collaborateurs et une quinzaine de remplaçants sur appel. Elle a accueilli plus de 1'200 enfants.

En 2019, les coûts pour l'AJET ont été de 11'919'584.00 CHF dont 3'937'152.00 CHF à la charge des communes et 338'961.78.00 CHF à la charge de la commune de Tannay.

Les coûts sont répartis, pour moitié en fonction de la population au 31 décembre précédent et pour moitié selon le nombre de places occupées par les enfants de Tannay.

En 2019, la participation des communes est inférieure aux comptes 2018 grâce aux subventions reçues par le canton pour Chavannes-des-Bois et Crans-près-Céligny.

Abstraction faite de ces subventions, il y a une très légère hausse, due au nombre d'enfants accueillis plus élevé et au plus grand nombre d'AMF.

Le Comité de direction a siégé à 10 reprises durant l'année 2019 et le Conseil intercommunal à 3 reprises. Les 8 préavis présentés, notamment la refonte de tous les règlements des structures et ceux sur les comptes 2018 et le budget 2020, ont tous été acceptés.

Les objectifs de l'AJET en 2020 sont de consolider la structure administrative en place et de continuer de répondre aux besoins croissants de la population afin d'offrir le meilleur accueil possible aux enfants de nos communes.

Notamment pour les UAPE, à la rentrée 2019, la pression a été très forte (à l'exception de Tannay) sur les temps de midi et de l'après-midi. De nombreux parents qui travaillent n'ont pas été satisfaits. Le budget 2020 est ainsi à la hausse pour envisager la création d'environ 60 places d'accueil supplémentaires.

L'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Cette association intercommunale est chargée de mettre à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire jusqu'en 11^{ème} année). Elle gère et finance les activités périscolaires (transports scolaires, restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.).

L'ASCOT prend également en charge le déficit d'ARSCO SA (voir ci-dessous) soit, pour 2019, 5'182'826.00 CHF.

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni 2 fois en 2019 et le Comité de direction, composé des 9 Municipaux des communes de Terre Sainte, 8 fois.

Quelques commissions internes ont été mises en place, constituées, en général, de 3 membres du Codir, actives dans différents domaines (transports, sécurité, ressources humaines, par ex.). Votre Municipale est membre de la Commission des ressources humaines.

L'ASCOT compte une dizaine d'employés directs (secrétariat, accueillants-surveillants dans les bus et pause de midi, personnel d'animation) et environ 80 employés indirects en rémunérant des employés de l'Etat qui exercent des activités pour les communes via des conventions et contrats de prestations (personnel encadrant d'aide aux devoirs, sports scolaires facultatifs, camps, travailleur social de proximité).

En 2019, suite à une décision du Tribunal fédéral, la participation des parents aux courses d'école et voyages d'étude a été drastiquement réduite et ne s'élève dorénavant qu'à maximum 16.00 CHF par jour, augmentant ainsi la participation des communes.

En 2019, 350 élèves ont été déplacés quotidiennement par l'entreprise Car Postal.

Cette société n'a malheureusement pas toujours été gérée de façon tout à fait optimale notamment quant à la planification des horaires ce qui a eu des répercussions sur le bon fonctionnement des transports scolaires et généré des plaintes de parents. Car Postal s'est néanmoins complètement réorganisé et actuellement, la situation s'améliore nettement. Suite à ces problèmes, Car Postal a octroyé un rabais de 27'000.00 CHF.

Les comptes 2019 font ressortir un coût inférieur au budget. Les coûts à la charge de la commune de Tannay s'élèvent pour le primaire à 431'432.10 CHF et pour le secondaire à 354'740.90 CHF. En comparaison, en 2018, les coûts relatifs au primaire ont été de 446'863.90 CHF et pour le secondaire 334'480.50 CHF.

Travailleur social de proximité

Selon une convention conclue par l'ASCOT et Espace Prévention la Côte, les 9 communes de Terre Sainte bénéficient des interventions de travailleurs sociaux de proximité dont les missions principales sont les suivantes :

- Prévention des comportements à risque chez les jeunes entre 12 et 25 ans
- Assurer une présence régulière sur le terrain
- Favoriser les liens entre les jeunes et le réseau social et communautaire
- Accompagner et orienter les jeunes

La mission essentielle du TSP est d'aller vers les jeunes, là où ils se trouvent. Le poste est occupé à 50%. En 2019, M. Alexandre Widmer a été remplacé par M. Siro Balestra.

Ce dernier a repris le travail entrepris avec le Centre des jeunes de Terre Sainte à Commugny. Il a ainsi pu commencer à proposer des permanences pour les jeunes adultes dans différents domaines administratifs ou accompagnement de projets.

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière chargée d'acheter des terrains et des bâtiments, de construire et de gérer des bâtiments, des installations et des aménagements d'intérêt public, notamment les écoles.

ARSCO SA construit et entretient les bâtiments scolaires que l'ASCOT met à disposition des établissements scolaires.

Elle est propriétaire du collège des Rojalets (9-11^{ème} – secondaire) et de celui de Necker (7-8^{ème} - primaire). Les communes de Terre Sainte sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 88 actions sur 1'000 au total.

Votre Municipale est membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juillet 2016 et de la Commission des ressources humaines.

Durant l'année 2019, ARSCO SA a construit 6 nouvelles classes aux collège des Rojalets, a mis en conformité la salle de musique et créé une nouvelle classe d'éducation nutritionnelle.

Le chauffage à distance des Rojalets a été finalisé et inauguré en 2019.

Le projet piscine-patinoire est toujours stoppé par des oppositions de voisins et dans l'attente de décisions judiciaires.

L'objectif d'ARSCO SA reste toujours la construction d'un complexe sportif de qualité pour tous les habitants de Terre Sainte.

Enfin, ARSCO SA gère le Théâtre de Coppet et a confié l'organisation des représentations à l'association du Théâtre de Terre Sainte.

CESCOT

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres (représentants des parents, enseignants et autorités) est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Il s'est réuni à trois reprises en 2019. Au-delà de ses activités habituelles, le CESCOT a été à l'origine de l'organisation d'une soirée débat sur le thème de la sécurité à vélo et des défis climatiques. Une action sur le terrain, en vue de sensibiliser les cyclistes sur leur visibilité et leur comportement dans les giratoires a été mise sur pied par les membres du CESCOT.

3.4.2 Sports

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

La Commission, composée des 9 communes de Terre Sainte, a notamment pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La Commission a siégé à 3 reprises en 2019.

3.4.3 Affaires culturelles

Votre Municipale participe aux séances de la Commission culturelle de Tannay dont la mission est de promouvoir toutes activités culturelles dans la commune.

En 2019, la Commission est composée de M. Fabrice NASSISI (Président), Mme Elfried Egger, Mme Marie Kolly, M. Lucien Kolly, Mme Natascha Heinzelmann et Mme Florence Druon.

En 2019, la Commission a organisé l'évènement Pop'Up en partenariat avec la 3^{ème} édition de l'évènement Decouv'Art (ouverture d'ateliers d'artistes de Terre Sainte et Celigny), le week-end des 28 et 29 septembre.

3.4.4 Commissions et associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de communes (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour la LASV et aux agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Le Centre social régional a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion.

Votre Municipale est déléguée au Conseil intercommunal de cette association.

Les dernières années, le nombre des dossiers d'aide sociale avait, globalement, régulièrement augmenté, pour se stabiliser entre 2017 et 2018 et même baisser en 2019 (793 au lieu de 829).

Par contre, notre commune n'a malheureusement pas suivi cette tendance, puisque 7 dossiers ont été ouverts sur l'année au lieu de 5 en 2018.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Votre Municipale est déléguée de la Clinique dentaire scolaire depuis juillet 2016. Elle a pour but la prévention et le dépistage au moyen d'une caravane qui voyage à travers le district et couvre quelques 7000 élèves.

La caravane itinérante exerce également un important rôle prophylactique auprès des élèves en leur prodiguant des conseils adaptés à chaque âge (hygiène bucco-dentaire, informations sur les caries, la consommation de sucre et des boissons sucrées, etc.)

Deux Assemblées Générales ont eu lieu en 2019. L'une pour approuver les comptes 2018 et l'autre pour l'approbation du budget 2020. Les comptes ont présenté, en 2019, un résultat positif de 10'888.45 CHF.

3.5 Dicastère de Denise Rudaz

3.5.1 Finances

2019 a été une année faste car nous avons reçu plus de deux millions d'impôts supplémentaires. A cela s'ajoute une autre bonne nouvelle, à savoir que malgré une hausse de la péréquation directe, nous avons, pour la première fois, pu déduire près de 600'000.00 CHF pour le plafond d'effort. En effet, celui-ci permet de limiter les charges de la péréquation lorsque le point d'impôt est élevé, ce qui a été le cas en 2019. Et, cerise sur le gâteau, le décompte final de la facture sociale a diminué de plus de 230'000.00 CHF. Cette diminution provient des montants versés et du réajustement du décompte final.

Ces bonnes nouvelles montrent que le bouclage des comptes présente un bénéfice d'environ 52'000.00 CHF alors que le budget 2019 se soldait par une perte de 1'620'000.00 CHF. On pourrait alors penser que le budget a été mal évalué mais c'est sans compter sur des données totalement imprévisibles telles que le surplus d'impôts.

Sur une moyenne de 10.5 millions d'impôts reçus par notre commune, le canton perçoit près de 7 millions pour la péréquation et la facture sociale. Après déduction des frais pour la police et l'instruction publique, il ne reste alors qu'environ 25 % pour Tannay.

Le solde à disposition est suffisant pour les dépenses courantes mais insuffisant pour de futurs investissements. Pour ce faire, nous avons emprunté 1'500'000.00 CHF de plus. Deux investissements sont en cours soit la zone lacustre et le Port du Torry ainsi que l'UAPE. Deux autres investissements sont à prévoir à savoir l'aménagement du chemin des Vallières et la construction d'une voirie.

3.5.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2019

- Impôts : la commune a reçu 12'184'000.00 CHF soit 2'239'000.00 CHF de plus que les comptes 2018
- Charges du compte de fonctionnement : ont augmenté de 1'291'000.00 CHF par rapport aux comptes 2018
- Liquidités : 3'574'000.00 CHF au 31.12.2019
- Péréquation directe : augmentation de 728'000.00 CHF par rapport aux comptes 2018, compensée en grande partie par le remboursement du plafond d'effort s'élevant à 600'000.00 CHF
- Facture sociale : diminution de 26'700.00 CHF par rapport aux comptes 2018
- Augmentation des emprunts de 3'500'000.00 CHF à 5'000'000.00 CHF

Diminution des réserves

- Buvette : 49'500.00 CHF selon préavis amortissement prévu sur 20 ans
- Route F.-L.-Duvillard : 14'192.00 CHF selon préavis amortissement prévu sur 20 ans
- Château : 200'000.00 CHF amortissement annuel obligatoire
- Déchèterie intercommunale : 25'000.00 CHF amortissement annuel obligatoire sur 30 ans
- Rénovation auberge : 197'387.00 CHF amortissement total de la dépense
- Achat parcelles 229/232 au bord du lac : 17'000.00 CHF selon préavis amortissement prévu sur 30 ans
- Dissolution de la régulation des loyers du centre du village : 196'000.00 CHF
- Prélèvements taxe épuration (eaux /égouts) : 243'400.00 CHF selon préavis 32 / 2018

Attribution aux réserves

- Réserve bâtiments : 300'000.00 CHF
- Réserve arbres, taxe compensatoire encaissée : 24'000.00 CHF
- Déchets, excédents du compte déchets 2019 : 19'600.00 CHF

3.5.3 Domaines et bâtiments

Château :

Aucun changement n'a eu lieu concernant les locataires. Au niveau de l'entretien, il a fallu changer les vannes du chauffage, poncer le hall de l'administration et repeindre les fenêtres extérieures qui étaient dans un piteux état.

Centre village :

Il y a eu quelques changements au niveau des locataires. Trois appartements ont été reloués et l'un a fait l'objet de travaux de rénovation plus importants. En ce qui concerne l'auberge, il a fallu racheter une partie du matériel appartenant à l'ancien gérant. Mais, en réalité, ce rachat a servi à compenser les arriérés de loyer et nous n'avons donc eu que très peu de dépenses à ce propos. Après d'importants travaux de rénovation pour améliorer l'aspect de l'auberge et des chambres d'hôtel, le nouveau gérant, M. Julien Bourdel, a repris les rênes de l'établissement dès le 1^{er} octobre 2019 à la grande satisfaction des Tannayrolis. Cette réouverture permet ainsi à la commune de renforcer le lien social qui est le propre de toute auberge communale. Pour notre boulangerie/épicerie, nous avons dû remplacer le ventilateur de la chambre froide et faire quelques menus travaux.

UAPE:

Le préavis de CHF 1'680'000.00 CHF pour la construction d'une nouvelle UAPE (Unité Accueil Petite Enfance) a été accepté en juin 2019. Le permis de construire a été finalisé en automne 2019 et l'autorisation de construire reçue début 2020.

Ecole :

Une fuite a été constatée au niveau du toit plat en 2018. Après diverses recherches, il s'est avéré que l'étanchéité du toit était à refaire.

Buvette :

La deuxième étape du chantier a débuté en automne 2018 et s'est terminée en mars 2019. Ce nouveau bâtiment regroupe toutes les installations techniques indispensables à la bonne marche de la buvette (chambre froide, chauffage, rangements, vestiaire, sanitaires et buanderie). Lors d'un violent orage, la buvette a été inondée et nous avons dû poser un clapet de retenue. En outre, après plusieurs mois

d'exploitation, il s'est avéré qu'un plafond acoustique devait être posé dans la véranda et la partie bistrot. Mis à part ces quelques surprises, la buvette est fonctionnelle.

En 2019 la reprise par la Municipalité de la gestion des travaux des bâtiments communaux a permis de faire de substantielles économies d'environ 25'000.00 CHF.

3.5.4 Commissions et associations intercommunales

Déléguée Régie des églises

Mme Denise Rudaz a participé à trois séances l'une pour le contrôle des comptes 2018, l'autre pour l'approbation des dits comptes et la troisième pour le budget 2020. Les dépenses sont bien contenues et le prix par habitant (23.00 CHF) est resté le même qu'en 2018.

Déléguée ASCOT (+ ARSCO SA) et AJET

Mme Denise Rudaz a participé aux Assemblées des deux associations pour le contrôle des comptes 2018 et pour le budget 2020. Les comptes sont bien tenus.

Déléguée SITSE

Rien à signaler, les comptes sont bien tenus et les informations sur les projets en cours suffisamment détaillées.

3.6 Zone Lacustre – MM. van Gelder et Finkelstein

3.6.1 Révision de notre Plan d'affectation des rives du lac (PARives)

Le projet de développement de la zone lacustre induit une planification en deux parties, l'une terrestre et l'autre aquatique sur le domaine public des eaux:

- Domaine public des eaux: agrandissement du port de Tannay
- Les aménagements terrestres:
 - a) Sur le territoire de la Commune de Mies
 - Confirmer la zone de verdure pour pérenniser l'utilisation de la plage
 - Mettre en conformité le chantier naval (par l'affectation)
 - Créer une zone de protection de la nature et du paysage en lien avec le projet de renaturation du cours d'eau.
 - b) Sur le territoire de la Commune de Tannay
 - Créer une place aménagée autour de la buvette et des places de stationnement
 - Créer un parc et des aménagements sportifs à la place du camping actuel
 - En marge du développement de la zone lacustre la commune a négocié l'acquisition des biens-fonds 229 et 232 dont le propriétaire était le canton de Vaud. L'acquisition de ces terrains a été finalisée le 20 novembre 2019.
- Sur les territoires des deux communes: garantir la construction et l'entretien de pavillons liés aux activités du port et de la plage: cabanon du pêcheur, services hygiéniques, etc.

Dès lors, afin de pouvoir réaliser les objectifs visés, une modification de l'affectation du sol pour ces terrains, sous la forme d'un plan d'affectation (PA), est nécessaire préalablement à tous travaux de construction.

- La première étape était de rédiger un document qui expliquait le contexte général du projet, le concept de la mise en valeur de la zone lacustre et le concept de l'aménagement du territoire.
- La deuxième étape était la soumission le 14 août 2018 du document précédent et les réponses au questionnaire du canton à l'examen préliminaire.
- La troisième étape était de tenir des séances de coordination thématiques avec les services cantonaux concernés.

- a) La première séance de coordination dont la thématique était le remaniement parcellaire, l'affectation du domaine public des eaux et la zone d'activités a eu lieu le 14 mai 2019.
 - b) La deuxième séance de coordination dont la thématique était la biodiversité et renaturation du Torry a eu lieu le 31 octobre 2019.
 - c) Une séance ad hoc avec les propriétaires des biens-fonds (Etat de Vaud, Mies et Tannay), notre urbaniste et le géomètre au sujet de la convention-cadre sur les aspects fonciers du site aura lieu le 20 janvier 2020. Ce document, légalisé, doit faire partie du dossier de soumission à l'enquête publique du plan d'affectation et son règlement.
- La quatrième étape est l'examen préalable cantonal (art. 37 LATC) dont la soumission est prévue pour le 20 janvier 2020.

Les étapes suivantes sont :

- L'enquête publique.
- La validation par la Municipalité : tenir des séances de conciliation avec les opposants, envoyer les procès-verbaux des séances de conciliation et la détermination des opposants au SDT et établir un préavis à l'intention du Conseil communal avec des propositions de réponse aux oppositions non retirées, préalablement soumis à la Commission d'Urbanisme.
- L'adoption du Plan par le Conseil communal qui doit aussi statuer sur les réponses motivées aux oppositions.
- L'approbation préalable du Chef du département du SDT.
- La mise en vigueur suite à la détermination des recours éventuels.

3.6.2 Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry

En considérant l'opinion publique largement exprimée lors du rejet du projet du Port du Torry en 2015, les Municipalités de Mies et de Tannay ont convenu que l'agrandissement et la future exploitation de notre port devaient rester entièrement sous la responsabilité des communes.

Les formes de collaboration intercommunale possibles et prévues par la Loi sur les communes, art. 107 ss sont les suivantes:

- contrat de droit administratif
- entente intercommunale
- association de communes
- fédération de communes
- agglomération
- personnes morales de droit privé

Une entente intercommunale s'avère le meilleur choix pour notre collaboration :

- Elle permet une cogestion de tous les aspects du port
- Elle définit clairement les engagements des deux communes
- Elle est relativement facile à mettre sur pied et à administrer par la suite
- Elle est approuvée par les deux Conseils communaux et par le Conseil d'Etat

La convention instituant cette entente intercommunale a été rédigée par le Comité de pilotage du développement de notre zone lacustre, acceptée par les deux Municipalités, approuvée par les Conseils communaux de Tannay et de Mies les 30 septembre et 30 octobre 2019 respectivement et par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2020.

3.6.3 Forme et caractéristiques techniques du Port du Torry

Comme pour les autres aspects du réaménagement de la zone lacustre, l'avancée des réflexions sur le futur Port du Torry s'est poursuivie durant toute l'année 2019. Celles-ci ont porté prioritairement sur l'optimisation de sa forme, des hauteurs de ses digues, de la position de l'entrée, et de la position des pontons d'amarrage.

Après des études menées par des bureaux d'experts sur les courants, les événements climatiques exceptionnels, centennaux et même tri-centennaux et l'impact des vagues sur les digues et la protection à l'intérieur du port, une forme finale s'est imposée pour assurer la sécurité des navigateurs et des bateaux. La taille et la forme générale en arrondi est conservée par rapport au plan de port qui avait été présenté en 2018 et plébiscité lors de la consultation populaire de juin 2018. Cependant une modification importante est apparue avec la création d'une digue extérieure qui protège l'entrée du port. Elle permettra un accès facilité pour les navigateurs même par mauvais temps et garantira une bonne protection des bateaux contre les vagues à l'intérieur du port. Cette digue composée d'enrochements ne constituera pas une entrave à la vue à partir du rivage car sa hauteur sera limitée.

La position des pontons à l'intérieur du port a été modifiée avec la volonté de ne pas avoir d'amarrage de bateaux le long de la digue Nord et d'éviter ainsi des embruns gelés, potentiellement destructeurs pour les bateaux. Cela permet aussi ici de garder la hauteur des digues le plus bas possible pour ne pas gêner la vue à partir de la rive.

Une promenade ouverte à tous, confortable et suffisamment large, est prévue sur la digue Sud jusqu'à l'extrémité de la digue.

4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 47
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2019 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.**

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Schmidt

La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

